



Garde alternée inegalitaire

Par **Sohhho**, le **28/07/2024** à **10:34**

Bonjour

Je voudrais savoir s'il est possible de mettre en place une garde alternée dimanche soir lundi soir mardi soir mercredi journée chez la mère , mercredi soir jeudi soir chez le père .

Et un WE par alternance mais retour dimanche soir chez la mère .

En fait il y aurait un peu plus chez la mère (tous les mercredis journée et les dimanches soirs)

Et si oui comment peut se calculer une compensation financière.

Merci

Par **Cousinnestor**, le **28/07/2024** à **10:53**

Hello !

Tout est affaire de "négociation raisonnable" si j'ose dire en fonction de votre situation et de celle de la mère, de l'entente que vous deux parents pouvez avoir conservée et de l'appréciation du juge en considérant surtout l'intérêt de l'enfant... Votre "un peu plus chez la mère" en temps ne s'appréciera pas de la même même manière sur le plan financier selon les revenus respectifs des parents.

Lecture pour vous : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1329>

A+

Par **Isadore**, le **28/07/2024** à **22:35**

Bonjour,

Une résidence alternée peut être inégalitaire :

<https://www.village-justice.com/articles/droit-visite-hebergement-elargi-quels-avantages-pour->

<enfant-ses-parents,43828.html>

Cependant s'il est question de partager l'avantage fiscal ou les prestations familiales il faut conserver un certain équilibre (de l'ordre de 60-40 %), sinon l'enfant risque de ne pas être considéré comme étant à la charge de ses deux parents.

Dans votre système je pense que l'enfant ne passera pas assez de temps chez son père pour que cela puisse être qualifié de résidence alternée. Cela ne posera cependant pas de problème si l'enfant est fiscalement et socialement à la charge de sa mère (il n'est pas obligatoire de partager l'avantage fiscal et les prestations familiales en résidence alternée).